

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DE LA FONCTION PUBLIQUE 2022**

**TOUT COMPRENDRE
SUR LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES**



À SAVOIR :

Au-delà d'un seuil d'effectif fixé à 200 agents, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est obligatoirement créée au sein du CSA. En dessous de ce seuil, la création de cette formation spécialisée doit être justifiée par l'existence de risques professionnels particuliers.